[Imputation budgétaire] [Donnée 2] [Donnée 3] [Donnée 4]



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de [...]

Arrêté n° [...]

portant autorisation spéciale d'absence après congé de maladie

Le [La] ministre [...],

Vu le décret n° 72-154 du 24 février 1972 relatif aux congés en cas de maladie, de maternité et d'accidents du travail dont peuvent bénéficier certains personnels ouvriers de l'Etat mensualisés ;

Vu le décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 modifié relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 août 1974 fixant les modalités d'application du décret n° 72-154 du 24 février 1972 relatif aux congés en cas de maladie, de maternité et d'accidents du travail dont peuvent bénéficier certains personnels ouvriers de l'Etat mensualisés, affiliés à un régime spécial de retraite ;

Considérant que l'intéressé[e] a épuisé la totalité de ses droits à congés maladie ;

Vu l'avis du conseil médical en date du [...], (*EN CAS D'ENQUETE OU DE LITIGE*)

Arrêt[e]:

Article 1er : [M. / Mme] [Nom] [Prénom], [ouvrier (ouvrière)], affecté[e] au sein de : [affectation

administrative] - [affectation opérationnelle], bénéficie d'une autorisation spéciale

d'absence à compter du [...] et jusqu'au [...] inclus.

Article 2 : Durant cette période, l'intéressé[e] perçoit un demi-salaire.

Article 3 : Durant cette période, l'intéressé[e] n'acquiert pas de droits à l'avancement ni à la retraite.

Article 4 : L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique

"Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]